



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 septembre 2017  
Français  
Original: anglais

### **Commission des stupéfiants**

#### **Reprise de la soixantième session**

Vienne, 7 et 8 décembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour

**Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

### **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

#### **Reprise de la vingt-sixième session**

Vienne, 7 et 8 décembre 2017

Point 3 a) de l'ordre du jour

**Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

## **Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

### **Note du Secrétariat**

#### **Additif**

#### *Résumé*

La présente note a été établie en application de la décision 2017/236 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au premier semestre 2021 le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que des résolutions [52/13](#), [54/10](#), [54/17](#), [56/11](#), [58/1](#) et [60/3](#) de la Commission des stupéfiants et [18/3](#), [20/1](#), [20/9](#), [22/2](#), [24/1](#) et [26/1](#) de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle rend compte des travaux que le groupe a menés entre le 28 juin et le 14 septembre 2017. Des informations sur les travaux effectués pendant la période précédente sont présentées dans les documents [E/CN.7/2017/3-E/CN.15/2017/3](#) et Add.1.



## I. Délibérations

1. Entre le 28 juin et le 14 septembre 2017, le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a tenu deux réunions informelles. Il a poursuivi l'examen des questions inscrites à son ordre du jour tel qu'approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2017/236, par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, conformément à son mandat figurant en annexe à ces résolutions, ainsi qu'aux dispositions des résolutions 54/10, 54/17, 56/11, 58/1 et 60/3 de la Commission des stupéfiants et des résolutions 20/1, 20/9, 22/2, 24/1 et 26/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. À la réunion qu'il a tenue le 28 juin, le groupe de travail a approuvé le calendrier de ses réunions et son programme de travail provisoire pour le reste de l'année 2017. À cette même réunion, le Secrétariat a informé les délégations de la situation financière de l'ONUDC, y compris de l'évolution des fonds à des fins spéciales, des dépenses d'appui aux programmes et des fonds à des fins générales tout au long de la période 2010-2017. Il a également fourni des informations sur l'exécution du budget de 2016 (tel que présenté dans les projets d'états financiers), les recettes de l'ONUDC en 2016, le déficit des fonds à des fins générales, les perspectives financières pour 2017, les taux d'exécution et les résultats des activités financées par des fonds à des fins spéciales en 2016 et 2017, l'exécution des activités financées au titre de fonds à des fins spéciales, par région, pour la période 2015-2017, l'application du principe de recouvrement intégral des coûts en 2016, le budget détaillé d'appui aux programmes pour 2016-2017, le calendrier budgétaire de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2018-2019 et l'état d'avancement de la mise en service d'Umoja. En 2016, l'ONUDC avait économisé 1 million de dollars au siège, qu'il utiliserait pour aider les bureaux extérieurs, et le recouvrement intégral des coûts avait permis de réaliser une économie de 1,7 million de dollars. Il a été souligné que la situation des fonds à des fins générales n'était pas viable et avait entraîné des obstacles du point de vue stratégique et de l'exécution des programmes. Des délégations se sont déclarées satisfaites du taux de recouvrement intégral des coûts qui avait été atteint, mais ont fait part de leurs préoccupations quant à la baisse attendue des recettes et des dépenses à des fins générales.

3. À la réunion que le groupe de travail a tenue le 14 septembre 2017, les délégations ont été informées de la situation financière de l'ONUDC et l'esquisse de budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2018-2019 leur a été présentée. Dans l'ensemble, le budget prévoyait une augmentation sensible de l'exécution de programmes, d'un montant total de 672,4 millions de dollars, ainsi que des budgets équilibrés pour les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes. Des informations ont également été communiquées sur les tendances et l'évolution des fonds à des fins spéciales, des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes, y compris sur les principaux défis à relever. Selon les prévisions, les fonds à des fins spéciales devraient permettre d'accroître sensiblement le portefeuille de programmes pour l'exercice biennal 2018-2019, en particulier pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, et l'Asie occidentale et centrale, ainsi que pour les programmes mondiaux. Les recettes au titre des fonds à des fins générales avaient continué de chuter et pourraient atteindre un niveau historiquement bas de 6,8 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2018-2019. Ces fonds, destinés essentiellement à financer les besoins en matière de programmes, ne permettraient plus de financer les activités en cours et ne seraient pas non plus suffisants pour exécuter les mandats et initiatives de l'organisation, puisqu'ils représenteraient moins de 1 % du budget consolidé. Pour l'exercice biennal 2018-2019, les recettes au titre des fonds d'appui aux programmes devraient atteindre 54 millions de dollars, soit une augmentation de 9 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal précédent. Concernant l'état d'avancement de la mise en service d'Umoja, on a observé une stabilisation du système,

avec un souci constant d'améliorer son efficacité opérationnelle. Des représentants ont fait remarquer que la hausse des fonds à des fins spéciales témoignait de la confiance placée par les États Membres dans les travaux de l'ONUDC, mais ils se sont également déclarés préoccupés par la diminution des fonds à des fins générales. Ils ont également noté que les résultats en matière de recouvrement intégral des coûts variaient d'un bureau extérieur à l'autre, en fonction de leur capacité d'attirer des fonds à des fins spéciales. Concernant la collecte de données sur les drogues et la criminalité sur lesquelles reposaient les travaux de l'ONUDC, le rôle crucial du Service de la recherche et de l'analyse des tendances a été noté. Plusieurs orateurs ont fait part de leurs préoccupations quant aux conséquences que pourrait avoir le manque de ressources à des fins générales sur les travaux menés par le Service.

4. Au cours de la réunion, des présentations ont également été faites sur ce que prévoyait l'ONUDC en matière d'activités de recherche et de publications, y compris les critères et méthodes sur lesquels elles se fondaient et les calendriers correspondants. Les délégations ont été informées de la production de publications périodiques prescrites par l'Assemblée générale, telles que le *Rapport mondial sur les drogues*, le *Rapport mondial sur la traite des personnes* et le *Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages*. D'autres rapports mondiaux prescrits par la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée dans un certain nombre de résolutions, étaient en cours d'élaboration, à savoir l'évaluation mondiale sur les drogues de synthèse, l'étude mondiale sur le trafic illicite de migrants et l'étude mondiale sur l'homicide. Le Service de la recherche et de l'analyse des tendances était aussi chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable relevant du mandat de l'ONUDC dans les domaines suivants: prévention de la violence et de la criminalité; trafic et criminalité organisée; justice, état de droit et corruption; et traitement de la toxicomanie. Le Secrétariat a également fourni des informations sur les rapports d'évaluation publiés en 2017, tels que ceux sur le Programme mondial contre la traite des êtres humains, le Programme mondial contre le trafic illicite de migrants, et le Programme Sahel de l'ONUDC. Des évaluations approfondies étaient en cours pour l'initiative du Pacte de Paris, des recherches étant menées dans le cadre de l'ONUDC et du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme. Le programme de pays de l'ONUDC pour l'État plurinational de Bolivie (2016-2020), qui visait à prévenir la criminalité et à faire face aux menaces interdépendantes que constituaient la drogue, la criminalité organisée et la corruption, a également été présenté à la réunion. Ses cinq piliers étaient les suivants: coca et développement intégral, promotion de la santé et lutte contre la drogue, prévention et répression de la criminalité et de la criminalité organisée, prévention et répression de la corruption, et réforme de la justice pénale.

## II. Questions d'organisation et d'administration

5. Le 22 juin, les bureaux élargis de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont conjointement nommé, par approbation tacite, Ignacio Baylina Ruíz (Espagne) et Moataz Khaled Abdelhady (Égypte) en tant que coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC dans le cadre de son cinquième mandat. Les bureaux élargis sont en outre convenus d'habiliter les coprésidents désignés à commencer d'organiser les travaux du groupe de travail, y compris la tenue de réunions, avant que leur nomination ne soit officiellement approuvée par les Commissions et avant que le Conseil économique et social n'ait adopté la décision de prorogation du mandat du groupe de travail.

6. Sous la direction des coprésidents, le groupe de travail a tenu deux réunions informelles, le 28 juin et le 14 septembre 2017, respectivement.

7. Le Secrétariat a continué de fournir au groupe de travail des documents et des informations sur papier et sous forme électronique, notamment par l'intermédiaire d'une page Web accessible au public ([www.unodc.org/unodc/en/commissions/FINGOV/FINGOV-index.html](http://www.unodc.org/unodc/en/commissions/FINGOV/FINGOV-index.html)) et d'une page Web sécurisée destinée aux États Membres ([www.unodc.org/missions/en/wggf/index.html](http://www.unodc.org/missions/en/wggf/index.html)) qu'il a créées et qu'il met à jour à son intention.

---